



**PROGRAMME DE
SOUTIEN EN DONS
ET COMMANDITES**

SERVICE DES LOISIRS
VILLE DE CANDIAC



CANDIAC
ma ville sous les arbres

PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROGRAMME

Ce programme a pour but de contribuer à la réussite d'un événement de collecte de fonds pour une cause particulière dans le cadre de sa campagne de financement ou pour un projet spécial.

1. Un don est une contribution à des fins caritatives et non lucratives pour soutenir la réalisation d'une activité, d'un événement ou d'un projet afin de soutenir une cause.

2. Une commandite est un soutien apporté à une manifestation, à un produit ou à une organisation pour laquelle la Ville en retire des avantages promotionnels tels qu'une publicité, une visibilité ou un accès au projet ou à un événement.

OBJECTIFS VISÉS

- Reconnaître et collaborer avec les organismes qui partagent la volonté de la Ville de Candiac à contribuer au bien-être de la collectivité qu'elle dessert ;
- Voir au rayonnement de la Ville en s'associant à des causes d'intérêt public ;
- Bonifier le soutien aux organismes en priorisant le plus grand nombre d'organisations et de projets différents dans les champs d'interventions de la Ville.

ORGANISMES VISÉS

- Les organismes de bienfaisance, les fondations, les organismes publics ou parapublics et les entreprises privées qui organisent une collecte de fonds à des fins caritatives reliées à une cause humanitaire et d'aide à la personne, ou de soutien à des organismes ou fondations qui œuvrent dans les domaines de la santé, de l'environnement ou autre.

PROJETS NON ADMISSIBLES

Tout projet lié à :

- des fins politiques ;
- des groupes de pression ;
- la religion ;
- des voyages, des excursions ou des missions à l'étranger ;
- un sujet controversé.

L'objectif du programme est de contribuer à la réussite d'un événement de collecte de fonds pour une cause particulière dans le cadre d'une campagne de financement ou pour un projet spécial.

MODALITÉS DE FINANCEMENT

1. PROGRAMME DE DONS

La direction du Service des loisirs apporte un soutien financier fixe de 500 \$. Des objets promotionnels peuvent également être attribués comme don.

La direction du Service des loisirs peut accorder un don selon le règlement de délégation en vigueur.

Critères d'évaluation :

- Le projet doit répondre aux objectifs visés ;
- Le lieu du projet (les activités se déroulant à Candiac sont priorisées) ;
- Les services de l'organisme doivent être offerts sur le territoire de la Ville de Candiac ;
- Le projet doit engendrer des retombées pour la collectivité ;
- Divers acteurs de la communauté doivent participer au projet ;
- Le projet doit être accessible aux citoyens ;
- Le projet doit rejoindre le plus grand nombre de personnes possible.

2. PROGRAMME DE COMMANDITES

Dans ce programme d'aide financière, les sommes versées sont variables en fonction des ressources disponibles, selon les besoins du demandeur, selon la nature et l'ampleur des projets, et accordées par résolution par le conseil municipal.

Il existe trois types de commandites :

- L'aide financière qui est une somme d'argent versée pour la réalisation d'un projet ou d'un événement ;
- Le soutien en services qui se traduit par le prêt d'équipements, de plateaux ou de locaux dans le but d'aider à la mise en place des activités et des services offerts par le demandeur ;
- La demande de représentation qui peut être adressée à la Ville pour y être représentée lors d'événement pour ainsi démontrer son engagement dans la communauté. Elle peut se traduire par l'achat de billets pour un événement ou encore par un discours du maire, ou tout autre.

Une même demande peut inclure plus d'un type de commandite.

Conditions :

- Déposer un plan de commandite avec différentes options incluant le niveau de visibilité ;
- Préciser le type de soutien souhaité via la demande (aide financière, soutien en services ou demande de représentation).

CRITÈRES D'ANALYSE DES DEMANDES

En sus des critères du programme de dons, voici les autres critères :

- La cohérence entre le projet soumis et la mission du service, les politiques et les orientations municipales ;
- Les retombées du degré de visibilité en fonction du soutien offert ;
- La notoriété de l'événement ;
- L'historique des événements et le niveau de soutien déjà offert par la Ville au demandeur ;
- La capacité du demandeur d'assumer l'ensemble de l'organisation de l'événement.

EXIGENCE POUR LA REDDITION DE COMPTES

L'organisme doit déposer une reddition de compte au plus tard trois mois après l'événement ayant bénéficié d'une aide financière.

FORMULAIRE – PROGRAMME DE SOUTIEN DONS ET COMMANDITES

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME

NOM DE L'ORGANISME :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

TÉLÉPHONE :

CELLULAIRE :

COURRIEL :

NOM DU RÉPONDANT :

N° D'ENREGISTREMENT D'ORGANISME DE CHARITÉ POUR LES ORGANISMES INCORPORÉS :

NATURE DE LA DEMANDE

DONS

COMMANDITES

MISSION DE VOTRE ORGANISME

INFORMATIONS SUR L'ÉVÉNEMENT

NOM DU PROJET :

DATE DE L'ÉVÉNEMENT :

LIEU :

CLIENTÈLE VISÉE :

NOMBRE DE PERSONNES PRÉVU :

TERRITOIRE COUVERT :

HISTORIQUE

NOUVEAU PROJET

PROJET UNIQUE

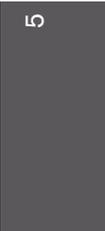
PROJET ANNUEL

DEPUIS COMBIEN DE TEMPS
EXISTE-T-IL?

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Décrivez les principaux partenaires du milieu engagés

ÉNUMÉREZ :



FORMULAIRE – PROGRAMME DE SOUTIEN DONS ET COMMANDITES

COORDONNÉES DU RESPONSABLE DE LA DEMANDE

NOM ET PRÉNOM :

FONCTION :

TÉLÉPHONE :

CELLULAIRE :

COURRIEL :

ADRESSE :

Le ou la signataire de la demande atteste que les renseignements fournis sont exacts et complets.

NOM : _____ DATE : _____

SIGNATURE :

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE LE FORMULAIRE EST SIGNÉ ET QUE TOUS LES RENSEIGNEMENTS REQUIS SONT INCLUS

Vous devez également joindre les documents suivants :

- Budget détaillé de l'événement ;
- Description sommaire du projet ;
- Copie de la charte de l'organisme ;
- Description de la visibilité obtenue par la Ville.

À L'USAGE UNIQUE DU SERVICE DES LOISIRS

Accepté

Refusé

Raison invoquée du refus : _____

Montant accordé : _____ \$

POUR UN SOUTIEN, VOUS POUVEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS :

Service des loisirs
 59, chemin Haendel, Candiac (Québec) J5R 1R7
 Téléphone : 450 635-6020
 Courriel : loisirs@ville.candiac.qc.ca

VERSION : JUIN 2020